



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

En grève le 2 février. Rejoignez les actions !

Le 2 février 2021, date du 76^{ème} anniversaire de l'ordonnance de 1945 créée par le conseil national de la résistance, le SNPES-PJJ/FSU appelle à la grève et la mobilisation.

Notre organisation syndicale dénonce les évolutions et orientations des gouvernements successifs de ces 20 dernières années qui aboutissent aujourd'hui à la disparition de ce texte fondateur.

Le CJPM remplacera l'ordonnance de 1945 qui énonçait la primauté de l'éducatif sur le répressif. Il s'ajoutera à l'application aux mineur.e.s du « bloc peines » issu de la Loi de Programmation Justice votée en mars 2019 : nos missions seront recentrées sur la gestion de la peine, niant ainsi les spécificités inhérentes à l'adolescence, pour se concentrer uniquement sur les actes délictuels. Avec ces délais imposés, le travail éducatif, la qualité de la relation et le temps nécessaire à la mise en place de celle-ci disparaîtront. C'est une transformation profonde et de notre identité professionnelle et une remise en cause des pratiques d'accompagnement éducatif orienté vers le besoin des jeunes.

Le ministre de la justice sous la pression du sénat a annoncé mardi 26 janvier l'adoption du CJPM et le report de son application au 30 septembre 2021 « *pour tenir compte de l'état de préparation des juridictions et de la PJJ* ». Cette décision témoigne de l'échec d'une politique appliquée sans cesse à marche forcée qui ne tient pas compte de l'état dans lequel se trouve la PJJ. Le manque cruel de moyens matériels et humains se fait ressentir tous les jours, les conditions de travail ne cessent de se détériorer avec à un impact très fort sur les personnels et les missions exercées auprès des jeunes et de leur famille.

Cet appel à la grève s'inscrit dans le mouvement social actuel qui touche de nombreux secteurs (éducation, travail social, énergie...) qui convergent vers la mobilisation interprofessionnelle du 4 février 2021 à l'appel de nombreux syndicats et de mouvements de jeunesse contre la politique sociale, économique et liberticide du gouvernement.

En appelant à la grève et à la mobilisation le 2 février 2021 le SNPES-PJJ/FSU exige :

- L'abandon du CJPM
- L'arrêt immédiat de l'application du « bloc peines » aux mineur.e.s
- L'annulation de la création de 20 CEF
- une revalorisation statutaire des personnels à la hauteur des missions exercées et l'ouverture de discussions sur les conditions de travail

Nous appelons l'ensemble des personnels à être en grève le 2 février 2021 pour défendre nos missions, nos métiers et nos conditions de travail, au service des enfants confié.e.s à la PJJ et à rejoindre les différentes actions.

Région Grand Nord :

Amiens : 8h30 : rassemblement devant le tribunal d'Amiens, 11h00 : assemblée générale à Amiens au local FSU

Béthune : 13h30 : rassemblement devant le tribunal de Béthune.

Région Centre Est

Grenoble : 10H00 : assemblée générale, 11 rue Vernet à Grenoble, suivi d'un tractage.

Clermont Ferrand: 11H00/15H00 : rassemblement et pique-nique devant le tribunal de Clermont Ferrand .

Région Ile de France :

Paris : 9h00, rendez vous au 54 rue de l'Arbre Sec (habillé en noir) pour constituer un cortège.

11h30 : conférence de presse au local national du SNPES-PJJ/FSU, 54 rue de l'Arbre Sec.

Région Sud-Ouest :

Bordeaux : Rendez vous à 10h30 devant le tribunal de Bordeaux, tractage et prises de parole.

Région Sud-Est :

Marseille : Rendez vous au tribunal à 12h, tractage et prises de parole.

